



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

### Prêt de la tapisserie de Bayeux

Question écrite n° 9725

#### Texte de la question

M. Michel Guiniot interroge Mme la ministre de la culture sur l'arrangement administratif tripartite entre la France, le Royaume-Uni et le *British Museum* en date du 9 juillet 2025 visant au prêt de la tapisserie de Bayeux. La tapisserie est une œuvre d'art qui représente la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant en 1066 et qui a été brodée entre la fin du XI<sup>e</sup> et le début du XII<sup>e</sup> siècle. Il s'agit du premier objet mobilier classé au titre des monuments historiques en 1840 et est inscrite au registre de l'UNESCO en tant qu'« œuvre vulnérable » et « source documentaire unique au Monde ». Le ministère de la culture britannique avait estimé, en 2021, qu'il fallait privilégier la restauration avant d'envisager tout transfert. De même pour la direction des affaires culturelles de Normandie en février 2025, où une experte assurait que « la tapisserie est trop fragile pour être déplacée sur une longue distance ». Considérant le cahier des clauses techniques et particulières n° 2025-42-DRAC du ministère de la culture, il souhaite savoir si la position du ministère est de conforter le Président de la République dans son souhait de prêter cette œuvre ou de préserver au mieux ce pan de l'Histoire.

#### Texte de la réponse

L'arrangement administratif signé le 9 juillet 2025 par le ministère de la culture français, le secrétariat d'État à la culture, aux médias et aux sports britannique et le directeur du British Museum prévoit et encadre le prêt de la tapisserie de Bayeux au Royaume-Uni et celui, en contrepartie, du trésor de Sutton Hoo et d'autres œuvres d'art à la République française. Ces prêts mutuels sont soumis à la réalisation de conditions juridiques, scientifiques, techniques, administratives et financières. La Tapisserie sera exposée au British Museum entre septembre 2026 et juillet 2027. Ainsi qu'il est précisé dans l'arrangement administratif, ce calendrier a été défini pour permettre la réinstallation de l'œuvre dans son emplacement définitif, la nouvelle galerie du musée de la Tapisserie à Bayeux, ainsi que sa restauration. La préparation du prêt suppose le lancement, par la direction régionale des affaires culturelles de Normandie, de plusieurs études complémentaires préalables pour effectuer un voyage à blanc, mesurer les vibrations, les analyser pour trouver des moyens techniques de les limiter à moins de 2 millimètres par seconde et fabriquer une caisse de transport adaptée aux longues distances. Des constats d'état seront effectués au départ et à l'arrivée de l'œuvre dans son lieu d'exposition à Londres. De son côté, le British Museum adaptera ses conditions d'accueil et de conservation de l'œuvre, au sein de la galerie d'exposition, conformément aux spécifications techniques de la partie française. La Tapisserie bénéficiera ainsi d'un local d'exposition dédié, comprenant une table de présentation, une vitrine et des conditions climatiques et de sécurité adaptées. Le transport retour de l'œuvre en France sera organisé avec les mêmes précautions.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Guiniot](#)

**Circonscription :** Oise (6<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9725

**Rubrique :** Patrimoine culturel

**Ministère interrogé :** Culture

**Ministère attributaire :** [Culture](#)

Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [16 septembre 2025](#), page 7922

**Réponse publiée au JO le :** [25 novembre 2025](#), page 9517